



DOSSIER DE PRESSE

Élections municipales 15 et 22 mars 2020

Elections Municipales 2020 : dates clés

- Date limite d'inscription sur les listes électorales : **7 février 2020**.
Inscription possible par internet (www.demarches.interieur.gouv.fr), par courrier ou en mairie
- Dates de dépôt des candidatures en préfecture et sous-préfectures : **du lundi 17 février 2020 au 27 février 2020**.
- Dates des scrutins : **15 et 22 mars 2020**

Chiffres des élections municipales 2014 et 2020 en Dordogne

| | 2014 | 2020 |
|--------------------------|-------------|-------------|
| Nombre de communes | 557 | 505 |
| Nombre d'électeurs | 319 000 | 314 000 |
| Nombre de bureau de vote | 695 | 691 |

A ce jour, les 505 communes sont réparties par arrondissements de la manière suivante :

| | PERIGUEUX | BERGERAC | SARLAT | NONTRON | |
|----------------------------------|------------------|-----------------|---------------|----------------|------------|
| Communes de + de 1000 hab | 40 | 21 | 16 | 11 | 88 |
| Communes de - de 1000 hab | 103 | 109 | 122 | 83 | 417 |
| TOTAL | 143 | 130 | 138 | 94 | 505 |

| | Nombre | Nombre de conseillers municipaux à élire | Nombre de conseillers communautaires à élire |
|---------------------------|------------|--|--|
| Communes > 1000 habitants | 88 | 1 814 | 405 |
| Communes < 1000 habitants | 417 | 4 927 | 488 |
| | 505 | 6 741 | 893 |

les candidats peuvent se procurer les attestations d'inscription sur les listes électorales et les formulaires de déclarations de candidatures sur service-public.fr.

Les mémentos destinés aux candidats sont disponibles sur le site internet de la préfecture:
<https://www.dordogne.gouv.fr/Politiques-publiques/Elections/Municipales-2020>

Qu'est-ce que le Répertoire Electoral Unique (REU) ?

C'est grâce à la modernisation du ministère de l'Intérieur et la mise en place du Répertoire électoral unique (REU) qu'il est aujourd'hui possible de réaliser l'ensemble de la démarche d'inscription sur les listes électorales en ligne.

En place depuis 2019, et utilisé pour la première fois pour les élections européennes, le REU est un nouveau système de gestion centralisée des listes électorales, géré par l'INSEE. Il permet entre autre, de garantir l'unicité des listes électorales en procédant automatiquement à des régularisations dans les cas suivants : doublons en cas d'inscription sur 2 listes (notamment les Français vivant à l'étranger), décès, privation du droit de vote.

Outre les avancées techniques, et dans la perspective de la dématérialisation des démarches administratives, le REU présente de nouvelles modalités facilitant considérablement pour les citoyens l'inscription **sur les listes électorales.**

Brexit et élections municipales :

La sortie effective du Royaume-Uni de l'union européenne aura lieu le 31 janvier 2020 à minuit. Elle entraînera immédiatement pour les ressortissants britanniques en France la perte du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et communautaires 2020.

Le 1^{er} février 2020, ils seront radiés d'office par l'INSEE des listes électorales (article L16 du CE). Les Britanniques ne pourront donc pas voter aux élections municipales ni être candidats.

En Dordogne, 6 050 électeurs sont étrangers et 59 britanniques sont élus.